

Nom commercial: Boulettes spéciales**Fiche de données de sécurité conforme à la Directive 91/155/CEE**

Date d'impression 01.07.2009

01. Identification du produit et de la société

01.01 Identification du produit	
01.01.01. Nom commercial	Boulettes spéciales
01.02. Identification du producteur	
01.02.01. Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
01.02.02. Service émetteur	Chemie
01.02.03. No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92
01.02.04. No. téléphonique d'urgence	

02. Composition/information sur les composants

02.01. Caractérisation chimique	Polyurethan
02.02. Identification de substance / produit	-
02.03. Composants dangereux	- aucune.
02.04. Indications complémentaires	-

03. Dangers possibles

03.01. Indications des dangers	-
03.02. Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	-

04. Premiers-secours-mesures

04.01. Indications générales	
04.02. Premiers-secours-mesures / après inhalation.	-
04.03. Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	-
04.04. Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
04.05. Premiers-secours-mesures / après ingestion.	-
04.06. Indications pour le médecin	-

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.01. Agent d'extinction approprié	- eau, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone
05.02. Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
05.03. Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:: Oxyde d'azote (NOx), Oxyde de carbone (CO), Acide cyanhydrique (HCN), Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
05.04. Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
05.05. Indications complémentaires (Chapitre 5.)	-

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.01. Mesures de prudence relatives aux personnes.	-
06.02. Mesures de protection de l'environnement.	-
06.03. Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser mécaniquement.
06.04. Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

07. Manipulation et stockage

07.01. Manipulation	
07.01.01. Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas

	fumer.		
07.01.02. Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Le produit est combustible.		
07.02. Stockage			
07.02.01. Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	-		
07.02.02. Indications concernant les stockages en commun.	-		
07.02.03. Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	-		
07.02.04. Classe de stockage	-		
07.02.05. Stabilité au stockage	-		
07.02.06. Température de stockage recommandée	-		
08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle			
08.01. Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	-		
08.02. Composants possédant une valeur limite d'exposition	-		
08.03. équipement individuel de protection			
08.03.01. Protection respiratoire	-		
08.03.02. Protection des mains	-		
08.03.03. Protection des yeux	-		
08.03.04. Protection corporelle	-		
08.03.05. Mésures générales de protection et d'hygiène	-		
09. Propriétés physiques et chimiques			
09.01. Aspect.			
09.01.01. Etat	pastilles		
09.01.02. Couleur	blanc à crème		
09.01.03. Etat physique	faible odeur spécifique au produit		
09.02. Données importantes pour la sécurité			
Changement d'état			
	n.b.	°C	
Point d'éclair			
	n.b.	°C	
Température d'inflammation			
	> 400	°C	
Auto-inflammation			
Limites d'explosibilité	n.a.		
Limite supérieure d'explosibilité	n.a.		
Pression de vapeur			
	n.a.		
Densité			
	18-300.	g/cm3	
Solubilité:			
	pratiquement insoluble	g/l	
Soluble dans			
	n.a.	g/l	
pH-Valeur			
	n.a.		
Viscosité			
	n.a.		
09.03. Données complémentaires (Chapitre 9.)		-	

10. Stabilité et réactivité

10.01. Réactions dangereuses	-
10.02. Produits de décomposition dangereux	-
10.03. Décomposition thermique	-
10.04. Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Informations toxicologiques

11.01. Toxicité aiguë:	
11.01.01. Toxicité orale aiguë	-
11.01.02. Toxicité dermale aiguë	-
11.01.03. Toxicité aiguë par inhalation	-

11.02. Effet irritant / caustique	
11.02.01. Irritation primaire cutanée	-
11.02.02. Irritation oculaire	-

11.03. Sensibilisation	-
11.04. Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
11.08. Autres données (chapitre 11.)	-
11.09. Expérience tirée de la pratique.	-
11.10. Remarques générales.	-

12. Informations écologiques

12.01. Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
12.01.01. Elimination physico-chimique	Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.
12.01.02. Biodégradabilité	Non dégradable

12.02. Comportement dans l'environnement.	Compte-tenu de la consistance du produit, pas de dispersion dans l'environnement possible. De ce fait, en l'état actuel de nos connaissances, les effets écologiques néfastes sont peu vraisemblables.
---	--

12.03. Ecotoxicité	-
12.03.01. Toxicité sur poissons	-
12.03.02. Toxicité sur daphnies	-
12.03.03. Toxicité sur algues	-
12.03.04. Toxicité sur bactéries	-

12.04. Autres données	-
-----------------------	---

13. Considérations relatives à l'élimination

13.01. Référence à l'abattage	
13.01.01. Elimination/ produit	-
13.01.02. Elimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

13.02. Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	12 01 05
--	----------

14. Informations relatives au transport

14.01. Transport terrestre ADR/RID	
14.01.01. Classe	-
14.01.02. Chiffre / lettre	-
14.01.03. Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	-
14.01.04. No. ONU	-
14.01.05. Désignation de la marchandise	-

14.01.06. Remarque	-
14.02. Transport fluvial ADN/ADNR	
14.02.01. Classe	-
14.02.02. Chiffre / lettre	-
14.02.03. Catégorie	-
14.02.04. Désignation de la marchandise	-
14.02.05. Remarque	-
14.03. Transport maritime IMDG/GGVSee	
14.03.01. Classe	-
14.03.02. No. ONU	-
14.03.03. Page	-
14.03.04. EmS	-
14.03.05. MFAG	-
14.03.06. POLLUANT MARIN	-
14.03.07. Désignation d'expédition	-
14.03.08. Remarque	-
14.04. Transport aérien ICAO/IATA	
14.04.01. Classe	-
14.04.02. No. ONU	-
14.04.03. Page	-
14.04.04. Désignation d'expédition	-
14.04.05. Remarque	-
14.05. Autres données (chapitre 14.)	-

15. Informations réglementaires

15.01. Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).	
15.02. Règlements particuliers :	
15.02.01. Limitation d'emploi.	-
15.02.02. Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
15.02.03. Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
15.02.04. TA Luft (RFA)	-
15.02.05. Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	-
15.02.06. Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	-

16. Autres données (Chapitre 16.)

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.